Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260709-2026_027-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-27

Objet de la délibération
RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 juillet 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Madame le Maire expose :

Les collectivités ont la possibilité de recruter des apprentis.
Le dispositif est le suivant :

- Formation en alternance, combinant formation théorique dispensée en CFA et formation pratique au sein de la collectivité.
- Dispositif qualifiant et diplômant.
- L'apprenti est lié à la collectivité par un contrat de travail (de droit privé) à durée déterminée de 1 à 3 ans

Depuis 5 ans, la commune recrute des apprentis auprès du service Scolaire dans le cadre d'une préparation au CAP AEPE (assistant éducatif de la Petite Enfance).

Pour la rentrée prochaine, il est envisagé le recrutement d'un apprenti en CAP AEPE (assistant éducatif de la Petite Enfance) dont le contrat serait d'un an. Son affectation serait auprès de la classe bilingue enfantine (TPS / PS / MS / GS).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260709-2026_027-DE

La rémunération de cet apprenti serait de 51 % du SMIC (2ème année CAP) et exonérée des charges sociales, à l'exception des cotisations Accident du travail pour l'employeur.

Le coût mensuel du poste est estimé à 968,02 € et le coût annuel à 11 616.24 €.

A cette rémunération, il faut ajouter le versement mensuel de 20 points de NBI supplémentaires, soit un coût mensuel supplémentaire estimé à 142 € et un coût annuel estimé à 1 705 €

Enfin, les coûts pédagogiques seraient de 5 200 € environ.

Le coût total de ce recrutement est donc estimé à 18 520 €.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Vu l'avis de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse,

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le recrutement d'un apprenti au service Education pour l'année scolaire 2026-2027
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2026.

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 9 juillet 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

MAIRIE de TREMEVEN
29 (Finistère)